



REPUBLICQUE FRANCAISE

ASSEMBLEE DE PROVINCE

N° 11 - 2003/APS

du 2 avril 2003

AMPLIATIONS

Com Del-----	1
Congrès-----	1
Gouvernement-----	1
APS-----	40
SGPS-----	2
SAPS-----	1
Payeur-----	2
Directions-----	9
JONC -----	1

DELIBERATION

modifiant la délibération n° 8-99/APS du 15 juin 1999 portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes extérieurs

L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,

Délibérant conformément à la loi n° 99-209 du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment son article 179,

Vu la délibération n° 8-99/APS du 15 juin 1999 portant désignation des représentants de la province sud dans divers organismes extérieurs,

A ADOPTE EN SA SEANCE DU 2 AVRIL 2003 LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1er – la province Sud est représentée au sein des sociétés, organismes et comités énumérés ci-après par :

Secteur équipement, urbanisme et habitat

Au conseil d'administration de l'agence d'urbanisme et d'aménagement de la Province Sud (ADUA) : Mme Simone MIGNARD remplace Mme Pascale BASTIEN-THIRY.

Secteur de l'éducation

Au conseil d'administration du collège de Koutio, auquel est ajouté celui du GOD de Katiramona :

M. Georges NATUREL remplace Mme Pascale BASTIEN-THIRY.

Au conseil d'administration du collège G. Baudoux :

Mme Pascale DALY remplace M. Jean-Claude BRIAULT.

Au conseil d'administration du collège de Plum :

M. Yves MAGNIER a été désigné.

Au conseil d'administration du collège des Portes de Fer :

Mme Pascale DALY a été désignée.

Au conseil d'administration de la caisse des écoles de Bourail :

Mme Claudine JECKO a été désignée.

Secteur formation et emploi

Suite à la transformation de l'IFPA en IFAP,

* au conseil d'administration de l'Institut de formation à l'administration publique (IFAP) :

Mme Nicole ROBINEAU est maintenue en tant que représentante ;

* au conseil de formation de l'Institut de formation à l'administration publique (IFAP) :

M. Norbert FERRAND a été désigné ;

A la commission d'appels d'offres des marchés provinciaux : Mme Pascale DALY remplace Mme Pascale BASTIEN-THIRY.

Secteur administratif, financier et du tourisme

Au conseil consultatif du tourisme, parmi les suppléants : **M. Sylvestre NEWEDOU** remplace M. Rock WAMYTAN et **Mme Pascale DALY** remplace Mme Pascale BASTIEN-THIRY.

ARTICLE 2 - La présente délibération sera transmise à Madame la Commissaire déléguée de la République et publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie.

DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE.

LE PRESIDENT DE SEANCE

Pierre BRETEGNIER